



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1376

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1376**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1992, la Communauté urbaine de Lyon organise, avec l'Etat et les autres partenaires, la mise en œuvre de la politique de la ville dans l'agglomération.

Au fil du temps, ont été définis un partenariat et une méthode qui combinent :

- un portage par l'établissement public intercommunal du volet urbain de cette politique, lui-même totalement intégré au plan local de l'habitat (PLH) avec l'objectif d'une meilleure répartition géographique du logement social,
- l'affirmation de la place primordiale des maires comme porteurs opérationnels et responsables politiques des projets locaux,
- une animation d'agglomération du volet social de cette politique en lien avec les partenaires concernés et au premier chef, l'Etat.

Concrètement, la Communauté urbaine :

- organise la négociation sur l'ampleur de la géographie des territoires prioritaires, en lien étroit avec les communes et en préservant un ciblage principal sur quelques territoires à très fort enjeu, mais aussi un large éventail de secteurs où l'objectif est de transposer les méthodes et le partenariat de la politique de la ville pour prévenir les risques d'apparition de problèmes. Actuellement, 80 sites sont inscrits dans la géographie prioritaire, représentant 24 % de la population de la Communauté urbaine,
- conduit la mise en œuvre de la partie de la politique de la ville qui relève de sa responsabilité directe, à savoir les volets habitat, cadre de vie et renouvellement urbain. Le programme actuel de renouvellement porte sur plus de 5 000 démolitions-reconstructions et concerne 12 des 80 sites prioritaires, pour un montant total consolidé de 1,6 milliard d'euros entre 2004 et 2013,
- conduit également certaines actions d'agglomération complémentaires aux actions locales de proximité qui forment l'essentiel de la politique de la ville, par exemple, la mise en place d'un système de transport à la demande pour les personnes en insertion, la généralisation de l'usage de la clause d'insertion dans les marchés publics des grands donneurs d'ordre de l'agglomération, l'opération Veduta en lien avec la biennale d'art contemporain ou le défilé de la biennale de la danse,
- porte et anime les directeurs de projet et chefs de projet co-mandatés avec les communes et l'Etat. 31 équipes-projet partenariales ont ainsi été mises en place et représentent un investissement en ingénierie majeur pour conduire, au plus près du terrain et des habitants, les projets urbains et sociaux de la politique de la ville.

Sur la durée, il apparaît que cette démarche, si elle n'a pas vocation à résoudre seule tous les problèmes de société qui se concentrent dans certains de ces quartiers, permet de sortir progressivement des situations d'urgence que l'on connaissait auparavant. Ainsi, 8 des 30 zones urbaines sensibles (ZUS) de l'agglomération ont été progressivement déclassées en catégorie moins prioritaire (catégories 2 ou 3) au vu des résultats obtenus.

De plus, la politique de la ville a été l'occasion d'expérimenter une gouvernance basée sur un binôme permanent entre les 26 communes concernées et la Communauté urbaine, avec un pilotage opérationnel qui articule urbain et social, responsabilité locale et intégration d'agglomération. L'ensemble des maires concernés se sont exprimés à plusieurs reprises collectivement sur la conception partagée qu'ils portent quant à la mise en œuvre locale de cette politique.

L'actuel contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération avait été signé pour la période 2007-2009. L'Etat a souhaité le prolonger d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant, afin de préparer un nouveau contrat qui portera sur la période 2011-2015.

Cette prorogation s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2009.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant d'une année l'application du CUCS,
- et de lancer la préparation du futur contrat qui doit lui succéder en continuant de faire valoir la volonté collective des maires concernés auprès des autres partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2010 du CUCS 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, qui s'appliquera également aux conventions locales d'application et aux conventions-cadre de gestion urbaine et sociale de proximité,

b) - l'avenant au contrat à conclure avec l'Etat et l'ensemble des signataires du CUCS.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.